NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



Le bouclier des droits de l'enfant

Parce que même les guerres ont des règles :
Un guide sur vos droits

Une version adaptée aux enfants du :

Rapport 2025 au Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'enfant et les violations des droits des enfants dans les conflits armés

A/HRC/60/51

Remerciements aux enfants

L'élaboration de ce rapport n'aurait pas été possible sans les voix courageuses de tous les enfants qui, malgré les ravages de la guerre, ont si généreusement partagé avec nous leurs expériences, leur courage et leurs espoirs. Chaque récit, chaque mot et chaque réflexion que vous avez partagés ont été lus et pris en compte avec attention lors de la création de ce guide.

Aux Nations Unies, nous traitons les violations des droits de l'enfant avec la plus grande attention. Aucun enfant ne devrait être privé de sa vie, de sa sécurité, de sa famille, de son bonheur, de ses espoirs ou de ses rêves – en somme, de son enfance et de son avenir. Vos voix sont un appel à l'action, et nous nous engageons à vos côtés pour un monde où chaque enfant puisse grandir à l'abri de la violence, de la peur et de l'injustice.

Merci de nous faire confiance avec votre vérité.

NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

"J'appelle tous les pays qui soutiennent la guerre à cesser – de nombreuses vies sont perdues. Il est temps d'instaurer la paix, de construire une vie épanouissante où tous les enfants puissent vivre en sécurité."

Un des enfants qui a participé aux consultations

UN GUIDE SUR VOS DROITS

TROUVEZ L'ÉTOILE !

Si vous voyez un mot suivi d'un *, vous pouvez consulter le **glossaire** à la fin pour mieux comprendre et obtenir des informations supplémentaires.

1 CE GUIDE EST FAIT POUR VOUS

2 QUI SOMMES-NOUS ?

3 LES VOIX DERRIÈRE LE BOUCLIER

4 DÉCOUVREZ LE POUVOIR DE VOTRE BOUCLIER

5 UN BOUCLIER AUSSI UNIQUE QUE VOUS

6 COMMENT LES PAYS PEUVENT-ILS PROTÉGER CHAQUE ENFANT ?

7 VOUS AVEZ LE POUVOIR EN VOUS !

Note pour les éducateurs et les autres adultes qui apportent leur soutien

Ce guide est conçu pour les enfants et les adolescents, y compris ceux touchés par les conflits armés. Il convient surtout aux enfants plus âgés, mais avec un accompagnement adapté, tout le monde peut l'utiliser. Il aide les jeunes à comprendre leurs droits avant, pendant et après un conflit armé, ainsi que leur rôle en tant qu'acteurs du changement, conformément au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et à d'autres normes internationales de protection de l'enfance. En donnant aux enfants ces connaissances, nous visons à soutenir leur capacité à participer aux discussions sur leurs droits et à défendre leur protection.

1 CE GUIDE EST FAIT POUR VOUS



Contributions des enfants provenant de la consultation

De plus en plus, les guerres affectent les écoles, les aires de jeux et les maisons où **les enfants devraient être – et se sentir – en sécurité.**

Mais voici ce qui compte le plus :

MÊME LES GUERRES ONT DES RÈGLES



Les droits des enfants doivent toujours être protégés — **partout et tout le temps.**

SAVIEZ-VOUS QUE...?

En 2024, **473 millions d'enfants** se trouvaient dans des régions **affectées par la guerre.**





Cela représente presque **un enfant sur six** dans le monde.

Regardez cette VIDÉO pour en découvrir davantage sur VOS DROITS !

« Ne croyez jamais que la guerre n'est pas un crime. C'est le plus grand crime contre les enfants. »
Consultation des enfants



Chaque enfant dans le monde a un BOUCLIER DE DROITS.
Il est composé de règles et d'engagements que les États* ont pris pour veiller sur vous, **surtout en période de guerre.**

Tous les pays doivent les utiliser, sans exception.
Mais **beaucoup d'enfants se sentent encore sans protection**, car leurs boucliers ne sont pas mis en action et sont souvent brisés.



Vous avez le droit d'avoir accès à l'information. Ce guide est aussi votre bouclier.

Articles 13 et 17 de la CDE*

Le but de ce guide est de vous donner des **connaissances sur vos droits** — pour que vous puissiez tenir votre bouclier bien haut et demander à votre gouvernement de respecter les promesses qu'il a faites.

2 QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies* aux droits de l'homme, souvent appelé **HCDH.**

Notre mission est de **s'assurer que chacun soit traité de manière équitable, en toute sécurité**, et puisse vivre **avec dignité.** Nous regardons ce qui se passe autour de nous, nous écoutons ceux qui ne sont pas traités avec respect, et nous parlons aux gouvernements et aux autres décideurs pour aider à apporter un changement.

Bonjour!
Je m'appelle Volker Türk.

Je suis le **Haut-Commissaire aux droits de l'homme** et, avec mon équipe au HCDH, je m'assure que les droits de chaque individu soient respectés, peu importe les circonstances.



Chaque année, mon équipe et moi écrivons un **rapport** sur les droits des enfants pour **aider ceux qui prennent des décisions à comprendre ce qu'ils peuvent améliorer.**

Un rapport, c'est...

Un document avec un message essentiel pour tous les gouvernements et les décideurs du monde.

Cette année, le **Conseil des droits de l'homme*** m'a demandé, ainsi qu'à mon équipe, de préparer un **rapport** spécial sur **la façon dont les guerres affectent les enfants** et leurs droits, et sur la manière dont les pays peuvent faire davantage pour assurer la sécurité des enfants et protéger leurs droits.

***Le Conseil des droits de l'homme (CDH) est un groupe de 47 pays qui se réunit trois fois par an** pour discuter des droits de l'homme et **veiller à ce que tous les pays tiennent leurs promesses** de protéger les droits des personnes.



Salle XX du Conseil des droits de l'homme à Genève



Conseil des droits de l'homme → a demandé au → Haut-Commissaire aux droits de l'homme et son équipe (C'est nous !) → d'écrire un → Rapport

Ce guide est une **version pour enfants du rapport**, faite pour que vous puissiez comprendre vous aussi ces informations importantes — parce que c'est ton droit, bien sûr !

3 LES VOIX DERRIÈRE LE BOUCLIER

Pour créer ce guide, **nous avons écouté de nombreuses personnes**, comme :
Gouvernements, experts des Nations Unies, organisations représentant les droits des enfants...

Mais surtout, nous vous avons écoutés, les enfants qui ont vécu un conflit armé et qui ont courageusement partagé leurs histoires.

VOS VOIX COMPTENT !

Article 12 de la CDE

Chaque enfant a le droit d'être entendu et pris au sérieux, surtout lorsqu'il s'agit de sa propre vie. **C'est pourquoi nous avons veillé à ce que ce rapport soit basé sur vos propres mots et expériences.**

Nous tenons également à **remercier ceux qui se trouvent dans cette situation difficile** mais qui n'ont pas pu contribuer au rapport.

MERCI

837 enfants

13 différents pays



« Avant la guerre, nous rêvions de devenir médecins, enseignants et ingénieurs. Aujourd'hui, notre seul rêve est de vivre pour demain. Nous ne savons même pas si l'avenir existera pour nous. Chaque jour, la vie semble s'échapper peu à peu.»

« Nous voulons une réelle participation aux espaces de plaidoyer — que nous ayons une voix et un droit de vote, pour aider à construire un monde sans violence envers les enfants. »

«Les enfants n'ont aucune raison de connaître la guerre ou la mort. Ce n'est pas juste pour nous. Nous sommes des enfants qui veulent simplement vivre, et je trouve injuste qu'on nous enlève la vie si jeunes."

« Nous n'avons pas seulement besoin de nourriture et d'eau ; nous avons besoin de nous sentir en sécurité, de croire en notre avenir et de vivre comme les autres enfants. Il faut des écoles, des jouets, des médicaments et des soins pour tous les enfants, sans discrimination ! »

Citations des enfants qui ont participé aux consultations

4 DÉCOUVREZ LE pouvoir DE VOTRE BOUCLIER

Chaque enfant a un bouclier de droits.

Vos droits sont écrits dans les **lois**. Ce sont des **règles que chaque État et chaque groupe armé doit suivre**, SANS EXCEPTION, pour vous protéger, non seulement en temps de paix, mais **surtout en temps de guerre.**

DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

— protège tous vos droits, **tout le temps**

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDE)

Presque tous les pays du monde (196) ont accepté ces règles spéciales pour veiller à ce que les droits de **chaque personne de moins de 18 ans** soient bien protégés.

- Il est dit que les droits de chaque enfant doivent être respectés, **même en cas de conflit armé *(Article 38)*.**
- Il est également dit que les pays doivent aider les enfants blessés par la guerre à se rétablir et à **reconstruire leur vie *(Article 39)*.**

PROTECTIONS ADDITIONNELLES:

PROTOCOLE FACULTATIF* SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS AUX CONFLITS ARMÉS (OPAC)

Il indique très clairement qu'**aucun enfant ne peut être forcé à rejoindre des groupes armés ni être utilisé** de quelque manière que ce soit dans les guerres.



DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

— des protections spéciales **pendant les conflits armés**

LES CONVENTIONS DE GENÈVE ET LEURS PROTOCOLES SUPPLÉMENTAIRES

C'est un groupe de règles qui essaie de réduire les impacts de la guerre.

Protégez les personnes qui ne sont pas impliquées (ou ne le sont plus) **dans les combats**, comme les enfants, les familles, les enseignants, les médecins, les blessés et les malades.

Fixe des limites sur la manière dont les guerres peuvent être menées.

Par exemple : les écoles, les hôpitaux ou les maisons des gens ne peuvent pas être attaqués.

Ils disent aussi que **les enfants méritent un respect et une protection spéciaux.** Ils :

- Ne doit pas être engagé pour se battre
- Doit être gardé en sécurité
- Doit avoir accès à la nourriture et à l'éducation
- Avoir la possibilité de se rassembler avec leur famille

SAVIEZ-VOUS QUE...?

Il y a aussi d'autres outils et accords essentiels qui renforcent votre protection :

- **Statut de Rome***
- **Déclaration sur les écoles sûres***
- **Principes de Vancouver** sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats*
- **Principes et lignes directrices de Paris** concernant les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*
- Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils face aux conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées **(Déclaration EWIPA)***
- **Résolutions de l'Organisation des Nations Unies***

5 UN BOUCLIER AUSSI Unique QUE VOUS

Chaque enfant est différent, tout comme les défis auxquels il est confronté en temps de guerre.

C'est pourquoi chaque enfant a besoin d'un bouclier adapté à ses besoins. L'**âge**, le **sexe**, le **handicap**, l'**origine ethnique**, le **statut migratoire** ou le fait d'être **loin de chez soi** ou **séparé de sa famille** peuvent rendre la guerre encore plus difficile pour certains enfants.

Les garçons et les filles ont des expériences différentes en temps de guerre

La guerre fait du mal à chaque enfant. Les garçons sont souvent utilisés pour se battre et risquent davantage d'être blessés par des armes, tandis que les filles sont plus souvent recrutées pour l'exploitation sexuelle ou pour le travail domestique.

Les États et les acteurs armés ont le devoir de **les protéger tous les deux de manière à répondre à leurs besoins.**



Enfants handicapés

La guerre rend plus difficile pour les enfants ayant des handicaps physiques, mentaux, intellectuels ou sensoriels (parfois causés par la guerre) d'obtenir de l'aide et d'accéder aux services.

Ils ont le droit d'accéder aux soins de santé, à l'éducation et à un **soutien spécial, accessible et urgent** pour vivre dans la dignité.





Les enfants qui fuient la guerre

Des millions d'enfants sont obligés de fuir la guerre, parfois sans leur famille. Ils ont le droit d'avoir un endroit sûr pour vivre, des soins de santé et d'aller à l'école – même s'ils n'ont pas de papiers d'identité.

Les États doivent **empêcher les déplacements arbitraires ou forcés** d'enfants et les protéger.

Les États doivent **protéger ces enfants, les aider à échapper au danger, soutenir leur rétablissement** et s'attaquer aux problèmes qui les mettent en danger.

Enfants recrutés ou utilisés pour combattre

Aucun enfant ne doit jamais faire partie de la guerre. Mais certains sont recrutés illégalement dans des armées ou des groupes armés et utilisés pour se battre. Ces enfants sont des victimes, pas des criminels, même s'ils sont liés à des groupes appelés "terroristes"



Enfants survivants de violences sexuelles



La guerre augmente le risque de violence sexuelle. Les survivants — y compris les enfants qui en sont nés (et que les États ont l'obligation d'enregistrer officiellement pour qu'ils aient une identité légale !) — doivent être traités avec dignité, recevoir un soutien médical et juridique, et être protégés.

Les enfants ont le droit de guérir et d'être considérés comme des **survivants plutôt que comme des victimes.**

Enfants sans leurs parents

La guerre peut déchirer des familles en un instant. Enlever illégalement des enfants est un crime grave. Les États doivent prendre des mesures pour empêcher que les enfants soient séparés de leur famille, par exemple en planifiant soigneusement les évacuations.

Si une séparation se produit, **les États doivent agir rapidement** pour retrouver ces enfants, les protéger et les réunir en toute sécurité avec leurs familles.



Enfants détenus dans les conflits

Des milliers d'enfants sont détenus à cause de leur lien avec des groupes armés, souvent sans raison. Mais la détention doit toujours être une solution de dernier recours, et tous les enfants doivent être traités avec dignité et protégés.

Les États doivent s'assurer que les enfants restent en **contact avec leur famille**, reçoivent un **soutien juridique**, soient **séparés des adultes** qui ne sont pas de leur famille et aient des **moyens de parler** s'ils sont maltraités



6 COMMENT LES PAYS PEUVENT-ILS PROTÉGER CHAQUE ENFANT ?

Protéger les enfants pendant la guerre n'est pas juste une promesse, c'est la LOI.

Chaque pays doit travailler avec les autres pour protéger les enfants contre la violence, les aider à se rétablir et faire en sorte que leurs droits soient **TOUJOURS** respectés.

Y compris :

- **Avant la guerre:** Protéger les enfants dès le début
- **Pendant la guerre:** Garder les enfants en sécurité
- **Après la guerre:** Aider les enfants à se rétablir
- **Justice et responsabilité**

Avant la guerre: Protéger les enfants dès le début

Les États devraient d'abord s'efforcer de **protéger les enfants des dommages** causés par la guerre. **Cela veut dire :**

- Arrêter d'utiliser **les écoles et les hôpitaux** pour les combats.
- S'assurer que les enfants **ne soient jamais pris ou utilisés par des armées** ou des groupes armés.
- Aider les familles pour que les enfants ne soient pas forcés au **mariage d'enfants, à des travaux dangereux** ou à pire.
- **Signer et appliquer des règles mondiales** qui donnent aux enfants une meilleure protection en temps de guerre.

Pendant la guerre: Garder les enfants en sécurité

En période de guerre, **les enfants ne doivent jamais être visés** ni utilisés dans les combats, et ils ont droit à un respect et une **protection spéciaux.**

Les États doivent s'assurer que :

- **Aucune attaque n'est dirigée contre des biens civils***, comme des maisons, des écoles ou des aires de jeux.
- **L'aide humanitaire**, comme la nourriture, les médicaments et l'eau potable, arrive aux enfants à temps.
- Aucun enfant ne doit jamais, en aucune circonstance, être **torturé ou maltraité.** Les enfants ne doivent **jamais non plus être détenus sans raison.**

Après la guerre: Aider les enfants à se rétablir

Quand la guerre se termine, les enfants ont besoin de **soutien pour guérir.** **Les États doivent aider les enfants à :**

- **Retourner à l'école en sécurité** et dans de bonnes conditions
- Avoir accès aux **soins de santé**
- Recevoir un soutien pour leur **santé mentale**
- **Rentrer chez eux** et vivre en sécurité **avec leur famille** et leurs proches

Aucun enfant ne doit être laissé de côté, surtout ceux qui ont dû fuir leur maison.

La reprise doit respecter la dignité des enfants et leur permettre de **se sentir en sécurité, reconnus et écoutés.**

Justice et responsabilité

Si quelqu'un fait du mal aux enfants pendant la guerre, **les États doivent :**

- **Enquêter**
- Tenir les **responsables** de leurs actes
- Offrir de l'**aide** aux survivants

Les enfants ont le droit de :

- **Discuter** et se faire entendre
- Avoir accès à une **justice adaptée aux enfants**, où des personnes formées et des procédures spéciales veillent à ce que les enfants puissent raconter leurs histoires en toute sécurité et d'une manière qu'ils comprennent.

SAVIEZ-VOUS... ?

Certains pays prennent déjà des mesures importantes pour protéger les enfants pendant les guerres. Ils ont mis en place des lois pour arrêter le recrutement d'enfants, formé des soldats à respecter les droits des enfants, ou soutenu les efforts mondiaux pour garantir la sécurité des écoles en période de conflit.

Mais il nous faut des protections solides pour atteindre chaque enfant.

Les enfants ont le droit de vivre, d'apprendre, d'être en bonne santé, de jouer et d'être protégés, même pendant les guerres.

7 VOUS AVEZ LE pouvoir EN VOUS !

Tout d'abord, il est important de dire ceci :

Aucun enfant ne devrait jamais vivre la guerre.

Vous méritez de vivre en paix, d'aller à l'école, de jouer et de rêver librement. La responsabilité de vous protéger appartient aux adultes : aux gouvernements, aux dirigeants et à la communauté internationale.

Mais votre voix compte aussi !

Lorsque vous connaissez vos droits, vous devenez plus fort.

Maintenant que vous comprenez comment les enfants doivent être protégés en temps de guerre, vous pouvez utiliser ce pouvoir pour exiger du monde, en toute confiance, qu'il utilise vos boucliers pour assurer votre sécurité. **Le monde a besoin de vous entendre.**



Dessinez votre propre bouclier de droits ou écrivez une lettre à un dirigeant du gouvernement pour exiger les protections que tous les enfants méritent !



Le changement se produit ensemble

Vous n'êtes pas seul. Vous faites partie d'un mouvement mondial de personnes qui veulent un monde meilleur et plus sûr pour chaque enfant. Lorsque les enfants, les communautés et les dirigeants travaillent ensemble, **le changement devient irréversible.**

Vous pouvez en **apprendre davantage** en cliquant sur les cercles :

Bureau des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés

Informations du Comité CDE pour les enfants

Vous avez le droit de demander aux dirigeants et aux décideurs :

- Arrêtez d'utiliser des enfants dans la guerre !
- Protégez les écoles et les hôpitaux des attaques ! (SAFE ZONE)
- Assurez-vous que les enfants contraints de fuir aient un endroit sûr où aller !
- Soutenez les programmes de santé mentale, d'éducation et de rétablissement pour les enfants touchés par les conflits !
- Assurez la justice pour les crimes commis contre les enfants !

glossaire*



État – Un autre mot utilisé pour parler d'un pays en droit international, qui fait référence aux règles que les pays choisissent de respecter dans leurs relations entre eux.



CDE (Convention relative aux droits de l'enfant) – Un groupe de règles sur lesquelles tous les pays se sont mis d'accord pour s'assurer que les enfants aient des droits comme la protection, l'éducation et la santé.



Nations Unies (ONU) – Une grande équipe faite de presque tous les pays du monde qui collaborent pour rendre notre planète plus sûre, plus équitable et meilleure pour chacun.



Haut-Commissaire – Une personne désignée par l'ONU (comme un dirigeant!) pour s'assurer que les droits de chacun sont respectés.



Protocole facultatif – Une partie supplémentaire spéciale d'un accord international que les pays peuvent choisir de suivre.



Statut de Rome – Loi qui a crée la Cour pénale internationale, qui punit les auteurs de crimes très graves. Il dit que le recrutement ou l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans un conflit armé constitue un crime de guerre.



Déclaration sur la sécurité dans les écoles – Un accord par lequel les pays s'engagent à protéger les écoles et les élèves contre les attaques en temps de guerre.



Principes de Vancouver – Instructions pour les soldats de la paix de l'ONU afin d'éviter que des enfants soient contraints de rejoindre des armées ou des groupes armés.



Principes et lignes directrices de Paris – Règles qui aident les pays à protéger les enfants qui ont été impliqués dans des groupes armés et à les aider à retourner en toute sécurité dans leurs communautés.



Déclaration EWIPA – Un accord où les pays promettent de ne pas utiliser d'armes explosives dans les zones habitées par des civils, pour assurer la sécurité des enfants et des familles.



Résolutions de l'ONU – Décisions ou règles prises par l'ONU concernant des enjeux majeurs, comme la protection des enfants pendant les conflits.



Identité légale – C'est un document officiel qui prouve qu'un enfant existe, souvent un certificat de naissance. Cela lui permet d'aller à l'école, de recevoir des soins de santé et d'être protégé par la loi.



Recrutement illégal – Forcer des enfants à rejoindre des armées, des groupes armés ou des gangs, ce qui est illégal.



Biens civils – Espaces et objets utilisés dans la vie de tous les jours, et non pour les combats, comme les maisons, les écoles, les hôpitaux et les aires de jeux.

NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Le bouclier des droits de l'enfant

Parce que même les guerres ont des règles:

Un guide sur vos droits

Une version adaptée aux enfants du :

Rapport 2025 au Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'enfant et les violations des droits des enfants dans les conflits armés

A/HRC/60/51



Traduction non officielle

Concept et création par
Aitana Jánez Pedrayes